



## Communiqué de presse

115/20

Montreuil, le 22 décembre 2020.

### **Le Cadeau de Noël de la Croix Rouge à ses salariés du domicile !!**

La Croix-Rouge française s'apprête à céder, au 1er janvier 2021, ses services d'aide à domicile à l'association AMICIAL. Afin de se justifier, la Croix-Rouge met en avant le déficit « structurel » de ses SAAD dans le contexte, réel, d'insuffisance de financement par les pouvoirs publics.

**Plus de 600 salariées sont concernées dans toute la France !! Plus de 600 familles plongées encore un peu plus dans la précarité !!**

Ces « invisibles », aux conditions de travail difficiles, ont fait la preuve de leur utilité sociale lors de la crise sanitaire. Aujourd'hui, le fait que les métiers du domicile sont sous-rémunérés fait consensus, chez les syndicats, les employeurs, l'opinion publique... Mais pour la Croix-Rouge, il faut croire que c'est encore et toujours trop !

Lors du transfert vers Amicial, (passage de la Convention Collective Croix-Rouge à celle de la BAD), ces salariées vont encore plus se paupériser (perte de la prime de fin d'année, évolutions de carrière moins favorable, indemnisation de la maladie moins favorable, régime de prévoyance et mutuelle frais de santé moins favorables, conditions de travail encore plus dégradées ... la liste est longue !)

A l'heure où il est fortement question de revaloriser les métiers du domicile, la Croix-Rouge fait donc exactement l'inverse, en transférant ses salariées vers AMICIAL.

Mais au fait, qui est AMICIAL ? Cette association est née en 2016 d'une collaboration entre la fondation OVE et... la Croix-Rouge ! ... qui participe à 50% dans la gouvernance d'AMICIAL et en assure la présidence !

Ce transfert qui n'en est donc pas tout-à-fait un permet tout simplement à la Croix-Rouge de rester implantée sur le secteur des SAAD tout en payant moins ses salariées, pourtant déjà payées à coup de lance-pierre.

En attendant une réforme forte du secteur du domicile dans le cadre de la loi Grand Age et Autonomie, à venir pour 2021, la CGT exige la suspension immédiate de ce projet de transfert et réclame une juste revalorisation des salariées du domicile. Mais la Croix Rouge reste sourde aux demandes légitimes depuis plusieurs mois des élus CGT !!

**Alors la Croix Rouge « Humanitaire » ou pas ?!!**